La désinfection des selles et des urines se fait en leur ajoutant, à quantité égale, une des solutions suivantes que l'on doit toujours avoir sous la main dans la chambre du malade :

1° Solution de chlorure de chaux (6 onces de chlorure pour un gallon d'eau).

2° Solution de bichlorure de mercure (2 drachmes pour un gallon d'eau).

3° Solution d'acide carbolique (4 onces pour 1 gallon d'eau).

4° Lait de chaux, (on le prépare en arrosant petit à petit de la chaux de bonne qualité avec la moitié de son poids d'eau, puis en délayant la poudre ainsi obtenue dans le double de son volume d'eau).

Après leur désinfection les selles son tjetées dans les *water-closets*, ou s'il n'y a pas de *water-closets* dans un trou creusé a au moins 100 pieds du puits. Il faut avoir le soin de désinfecter également tout linge accidentellement souillé par les selles. Après chaque défécation on lave le malade avec la solution d'acide carbolique. Les draps, les linges de lit, les vêtements dont s'est servi le malade, ne sont sortis de la chambre qu'après avoir trempé pendant une demie heure dans une cuve renfermant la solution No 2 (ou No 3) ci-dessus. La vaisselle et les ustensiles sont lavés dans de l'eau bouillante, les restes d'aliments sont brulés ou arrosés d'une des solutions ci-dessus avant d'être jetés aux déchets. Au moment de laisser la chambre, le malade se lave avec une solution d'acide carbolique (1 cuillerée à soupe dans un gallon d'eau) et il revêt des habits qui n'ont séjourné dans sa chambre ou qui, s'ils y ont séjourné, ont été désinfectés. Après la guérison ou la mort du malade, tout ce qui ne peut pas être désinfecté par immersion dans l'une des solutions ci-dessus est étendu dans la chambre pour y subir, en même temps que la chambre elle-même, la fumigation au soufre (on brûle 3 lbs de soufre par 10 pieds cubes d'espace).

Au cas de mort, le cadavre doit être enveloppé dans un drap imbibé de la solution d'acide carbolique, mis dans un cercueuil renfermant 2 lbs de chlorure de chaux, rester isoler dans la chambre jusqu'aux funérailles qui devront avoir lieu dans les 24 heures, a moins qu'il soit renfermé dans un cercueil métallique parfaitement soudé. Le cercueil métallique est obligatoire aussi quand le cadavre doit être transporté dans une municipalité étrangère. Les funérailles d'un typhique devraient être des funérailles privées, et on ne devrait pas entrer le corps dans l'église mais le transporter directement de la maison au cimetière, à moins, cependant, qu'il ne soit enfermé dans un cercueil métallique hermétiquement fermé.

La déclaration de la maladie, la désinfection des selles, l'interdiction de l'école, la désinfection du malade après guérison ou du cadavre après la mort, l'in-